

**Arrêté préfectoral n° 75-2023-09-15-00008**  
**composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce et, notamment, ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011, relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°75-2023-09-01-00035 relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 11 octobre 2023 ;

Vu l'ordonnance de désignation du 15 septembre 2023 par le premier président de la cour d'appel de Paris ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**A R R Ê T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du premier tour de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris fixée le 11 octobre 2023, est composée comme suit :

**Vendredi 22 septembre 2023 à 14h, validation des bulletins de vote pour l'ensemble des candidats et validation des bulletins de vote des candidats remis en nombre au moins égal à celui du nombre d'électeurs inscrits, pour les candidats souhaitant recourir à l'envoi du bulletin de vote assuré par la commission :**

<b>Président Titulaire</b>	<b>Mme. Cécile VITON</b> Première vice-présidente adjointe
<b>Président suppléant</b>	<b>Mme. Béatrice CHARLIER-BONATTI</b> Vice-présidente
<b>Membre titulaire</b>	<b>M. Jean-Christophe GAYET</b> Premier vice-président adjoint
<b>Membre suppléant</b>	<b>M. Cédric KOSSO-VANLATHÈM</b> Juge
<b>Membre titulaire désigné par le préfet</b>	<b>M. Pierre WOLFF</b> Adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris
<b>Membre suppléant désigné par le préfet</b>	<b>M. Christine BLE</b> Cheffe du secteur élections et affaires générales à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Le mercredi 11 octobre 2023 (10h), opérations de dépouillement et de recensement des votes du premier tour du scrutin :**

<b>Président Titulaire</b>	<b>Mme. Pascale COMPAGNIE</b> Première vice-présidente
<b>Président suppléant</b>	<b>Mme. Béatrice CHARLIER-BONATTI</b> Vice-présidente
<b>Membre titulaire</b>	<b>Mme. Naima SAJIE</b> Vice-présidente
<b>Membre suppléant</b>	<b>Mme. Marine PARNAUDEAU</b> Vice-présidente
<b>Membre titulaire désigné par le préfet</b>	<b>M. Pierre WOLFF</b> Adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris
<b>Membre suppléant désigné par le préfet</b>	<b>M. Christine BLE</b> Cheffe du secteur élections et affaires générales à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Article 2 :** Le secrétariat de ces commissions est assuré par un greffier du Tribunal de commerce de Paris. A défaut de greffier, il appartient au premier président de la Cour d'appel de Paris d'organiser le secrétariat de la commission.

**Article 3 :** Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le 15 septembre 2023

Le préfet,

Le préfet,  
Directeur de cabinet

Christophe NOEL du PAYRAT